

Swisscanto Flex Invest

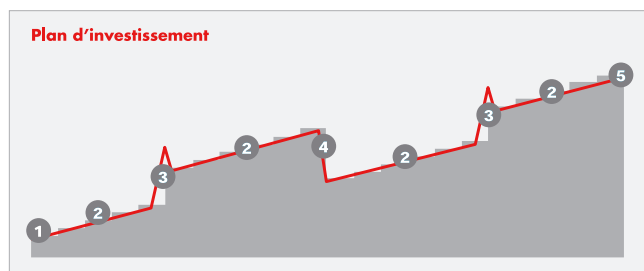
Plan d'épargne en fonds de la BEKB | BCBE



Vous souhaitez constituer un patrimoine plus ou moins important de manière ciblée et systématique? Vous souhaitez investir en bourse de manière automatisée et avantageuse et exploiter les opportunités de rendement qui s'offrent généralement aux gros investisseurs? Vous souhaitez épargner un montant régulier sur une longue période, resp. le retirer régulièrement, tout en confiant votre argent à la gestion professionnelle de patrimoine d'un fonds de placement? Dans ce cas, découvrez comment vous pouvez utiliser Flex Invest de Swisscanto conçu en fonction de vos besoins personnels.

Swisscanto Flex Invest plan d'investissement

Swisscanto Flex Invest propose un plan d'investissement extrêmement flexible. Les modalités de paiement peuvent se déterminer en fonction d'une périodicité ou d'un montant adapté aux besoins personnels. S'ajoute également la possibilité d'effectuer des versements exceptionnels ou d'opérer des prélèvements exceptionnels ou d'interrompre un temps les paiements. Toute une palette de fonds de placement est disponible pour les investissements. On peut également y apporter des modifications.

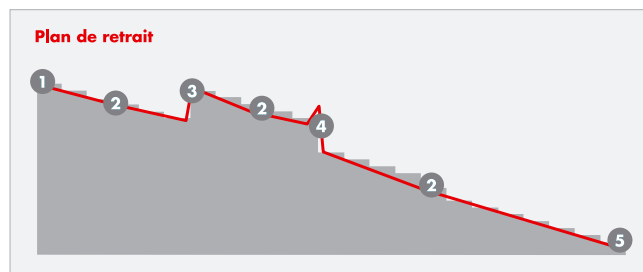


- 1 Apport initial
- 2 Apports périodiques (ordre permanent)
- 3 Apport exceptionnel
- 4 Prélèvement
- 5 Retrait ou transformation en plan de retrait Swisscanto Flex Invest

Swisscanto Flex Invest plan de retrait du patrimoine

Le plan de retrait Swisscanto Flex Invest permet des prélèvements connus à l'avance, constants et planifiables. Les modalités en matière de périodicité et de montants sont ici encore extrêmement flexibles. Un éventuel changement des stratégies de placement peut être réalisé par des changements de catégories. Des versements exceptionnels et des prélèvements partiels ainsi que la possibilité d'inter-

rompre les versements pour un temps complètent ce produit attractif.



- 1 Apport initial
- 2 Prélèvements périodiques
- 3 Apport exceptionnel
- 4 Prélèvement exceptionnel
- 5 Dernier prélèvement

L'essentiel en bref

Monnaie comptable	Franc suisse (CHF)
Versions de produits	Plan d'investissement, Plan de retrait
Durée	Résiliable à tout moment, à tout moment possibilité de convertir le plan d'investissement en plan de retrait
Périodicité	Peut être choisie librement: hebdomadaire, mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel
Choix de fonds	Toute la palette Swisscanto
Dates d'investissement	Les montants versés sont investis une fois par semaine, généralement le mercredi
Distributions	Réinvestissement automatique exempt de commission
Rapport	Extrait en fin de chaque année civile
Commission d'investissement	Elle remplace la commission d'émission due à l'acquisition d'un fonds et se monte à 1,75%. Les personnes jusqu'à 25 ans ne paient que 1%.
Commissions d'administration	0,3% par an sur le capital moyen investi (minimum CHF 25.-). La commission d'administration s'élève au maximum à CHF 350.- p.a./Pas de minimum pour les personnes jusqu'à 25 ans.
Compte	Un compte auprès de la BEKB BCBE servant d'intermédiaire est nécessaire pour le traitement des versements.

Si vous avez des questions à propos du plan d'épargne en fonds, veuillez vous adresser à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle. Vous pouvez aussi nous appeler au 031 666 11 11 ou nous contacter via Internet sous www.bcbe.ch afin de convenir d'un rendez-vous.